L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 15 DECEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Un stand pour grocer et réfectoire, coin Conti et Bourbon, et deux résidences, No 203 rue Bourgogne et No 66 rue St Philippe. S'adresser chez J. Auglade coin Conti et Bourbon. 14 déc—1 sem

A VENDRE.

A LTITIERS! Attention! Laiteries! A vendre à longue échéance 24 tertains en dehors des limites des laiteries, rue Vacherie, rue St Patrick et St Denis, aussi trois autres rue Tavern, entre Gravier et Perdido. S'adresser à J. Mutscher 63 Tchoupitoulas. 13 dé—1 sem

A VENDRE—Pour raison de santé cette belle restaurant tenant de toutes aisances et bien situé No 40 rue Peuplier. S'adresser au soussigné ou au No 1 Notre Dame, cour P. Forget. 12 déc—2 j

A VENDRE—Joli cottage complet rue de la rue 144 Kerlérec, avant toutes dépenses etc. S'adresser à Mme P. Blanche 502 rue Lamodet. 9 déc—1 m

EXCELLENTE OCCASION. A vendre pour raison de santé une épicerie bien achalandée, située dans le second District. S'adresser à F. D. Barcatte 1 Liberty. 18 nov—1 m

ANNONCES JUDICIAIRES

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,675.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer leurs créances jusqu'au vingt du présent mois, faute de quoi ladite succession sera jugée vacante et l'inventaire actuellement en cours, définitivement arrêté et homologué et les fonds distribués à ceux ayant droit sur compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14déc—14 1 m 23 Greffier.

Succession de William E. Perry

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,676.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer leurs créances jusqu'au vingt du présent mois, faute de quoi ladite succession sera jugée vacante et l'inventaire actuellement en cours, définitivement arrêté et homologué et les fonds distribués à ceux ayant droit sur compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14déc—14 1 m 23 Greffier.

Succession de Mme Bridget Commerford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer leurs créances jusqu'au vingt du présent mois, faute de quoi ladite succession sera jugée vacante et l'inventaire actuellement en cours, définitivement arrêté et homologué et les fonds distribués à ceux ayant droit sur compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14déc—14 1 m 23 Greffier.

Succession de Julius Dreyfus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer leurs créances jusqu'au vingt du présent mois, faute de quoi ladite succession sera jugée vacante et l'inventaire actuellement en cours, définitivement arrêté et homologué et les fonds distribués à ceux ayant droit sur compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14déc—14 1 m 23 Greffier.

J. Jane Sons vs Leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer leurs créances jusqu'au vingt du présent mois, faute de quoi ladite succession sera jugée vacante et l'inventaire actuellement en cours, définitivement arrêté et homologué et les fonds distribués à ceux ayant droit sur compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14déc—14 1 m 23 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La Prérogative de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et sécurisée par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires et les semi-extraordinaires du Janvier et Décembre, **grands tirages mensuels simples** et les tirages du dimanche sont tous les autres des tirages de loterie et sont sous contrôle de l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance entière avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 18 DEC. 1888

GROS LOT:

$600,000

100 000 Billets à quarante Dollars. Demi Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	25,000	50,000
5 Lots de	10,000	50,000
12 Lots de	5,000	60,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	400	80,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80 000
100 Lots de $400	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200	180,000
3,116 Lots se montant à	$2,118,800

Tous les lots gagnant de cent dollars et au dessus seront payés au bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans.

Pour les prix à payer pour les lots au-dessous de cent dollars, s'adresser aux agents ci-dessous.

Ecrire en clair, en donnant avec votre adresse, la dénomination du billet, la série et le numéro du billet, et votre adresse complète.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders ou Lettres enregistrées.

Adresser vos lettres enregistrées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

In New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine finissant le 9 décembre 1888.

LISTE DE DAMES

Caillabet Marie Mlle

LISTE DES HOMMES

Cheon Victor, jardinier
D'Arus, M.
Colmel et M. Mons
Sirieys Leon

G. W. MOTT,
Maître de Poste.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour un placement rémunérateur.

Vente par le shérif civil de grandes portions de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations.

Rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette (la rue derrière étant la rue Dryades).

Le voisinage s'améliorant continuellement; la rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte; spécialement adapté pour une rentier et épargne, etc.

A des termes faciles et bas taux d'intérêt.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No. 23,210.—En vertu d'un ordre de vente date du 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Poydras, Lafayette et Dryades, et désignés comme lots Nos huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, daté le 29 novembre 1858, annexé pour mémoire à l'acte passé par devant F. F. Kerr, notaire, en cette ville, le 11 janvier 1861, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt trois pieds cinq pouces de face à la rue Baronne, la même mesure sur la ligne du fond, sur cent cinquante-deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et ils ont été achetés par feu James Regan, par un achat de Marie Trist et autres, d'après un acte passé devant N. R. Trist, notaire en cette ville le 5 février 1840.

2° Deux certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le dit Premier District de cette ville, nommés et désignés comme borne par les lettres A et B, et ayant ensemble, suivant le plan de l'arpenteur Poydras, Duvalon et Lafitte, en date du 16 février 1846, par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z,